



**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Service régional de l'alimentation**

Dossier suivi par : Thierry Aumonier  
Tél. : 05 56 00 42 43

Courriel : [sral.draaf-aquitaine-limousin-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-aquitaine-limousin-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr)

Bordeaux le 8 juillet 2016

## **COMMUNIQUE**

### **Date Troisième Traitement contre la cicadelle de la flavescence dorée**

Les premiers adultes ont été observés sur feuilles par le Gdon de Léognan le 5 juillet

### **Pour les communes du « bassin viticole Aquitaine » :**

**Troisième traitement** : Nous fixons l'application du troisième traitement obligatoire adulticide dans la période **du 25 juillet au 24 août 2016.**

Les communes concernées sont les communes classées à 3 ou 2 traitements dans les tableaux du flash flavescence dorée disponible sur le site de la DRAAF :

[http://draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Aqui\\_flashFD2016\\_1\\_cle882ddf.pdf](http://draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Aqui_flashFD2016_1_cle882ddf.pdf)

Sont également concernées : les vignes-mères ainsi que les parcelles contaminées pour la première fois en 2015.

Si vos parcelles se situent sur une zone couverte par un GDON ainsi que sur une commune qui participe à un réseau de piégeage (classée 1+1/0 ou 2+1/0 dans les tableaux), vous serez averti individuellement du déclenchement du traitement selon les résultats de piégeage.

Les GDON communiqueront la date de traitement sur adulte qui pourra être légèrement différente de celle ci-dessus (adaptation locale) : c'est l'information du GDON qui devra être suivie.

Attention à bien respecter toutes les conditions d'utilisations qui peuvent varier selon les spécialités commerciales (dose, **délai avant récolte**, protection des abeilles...).

Pensez à conserver les pièces justificatives de cette opération pour pouvoir les présenter en cas de contrôle.

Pour toute suspicion de symptômes de flavescence dorée, contacter le GDON sur lequel se situe le foyer (liste des coordonnées dans le flash cité ci-dessus), ou la FREDON Aquitaine (Dominique VERGNES au 05 56 37 95 98) ou le SRAL (Thierry Aumonier au 05 56 00 42 43)